

COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE
SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2020

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Pouvoirs	1
Votants	14
Date de convocation	6 juillet 2020

Le onze juillet deux mil vingt à onze heures, les membres du conseil municipal de la commune de MONTIGNAC-CHARENTE se sont réunis dans la salle du conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : ALLEAU Patrick, BARREAUX Bernadette, BOURDIN-FAUSSEREAU Philippe, BRILLANCEAU Matthias, CHABAUTY James, COMTE, GIN Anne-Marie, MAURIN Nathalie, RAINETEAU Jean, ROULAUD Jean-Jacques, VUAILLET Laurent, PAILLOUX Danièle

Excusés : ESCHYLE Jonathan, LERICHE Benoît, VILLENEUVE Jordan

Pouvoir :

Secrétaire : Matthias BRILLANCEAU est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°58 – 11.07.2020 : Organisation des manifestations estivales 2020

Au vu de la situation sanitaire actuelle, monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non des manifestations estivales 2020 prévues sur le territoire de la commune.

Il rappelle les dates de ces manifestations :

- Frairie locale le week-end du 22 au 23 août 2020 ;
- Feu d'artifice le dimanche 23 août 2020 ;
- vide-grenier du 22 août 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'annuler la fête foraine prévue du 21 au 23 août 2020 ainsi que le feu d'artifice ;
- De maintenir le vide-grenier du 22 août 2020

Monsieur le maire lève la séance à 12h00.